

AUTORISATION PARENTALE

(1) Rayer la mention inutile

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur (1), responsable de l'enfant

Je l'autorise à participer aux activités du centre de loisirs.

Oui Non

J'autorise le directeur du Centre de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales.

Oui Non

Lieu d'hospitalisation(1): hôpital ou clinique

Je m'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux et d'hospitalisation.

Oui Non

NB: En cas d'absence non justifiée, aucun report ni remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera effectué dans un délai d'un mois.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(1) :

Oui Non

Je confirme avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant:

Oui Non

Pour l'accueil jeune j'autorise mon enfant à partir librement :

Oui Non

J'autorise la grange aventure à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur(2) :

Oui Non

En conséquent de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au non, j'autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans le cadre des activités de la grange aventure.

(2)Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par et pour la Grange Aventure uniquement sous toutes formes et tous supports(presse, publicité, publicité électronique,site internet du centre...).

Fait à Commelle Vernay, le

Signature

ACCUEIL DE LOISIRS

Adhésion familiale :10€

Valable de date en date



ENFANT:

Nom:

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Vaccins:Merci de joindre la photocopie des vaccinations

Allergie:.....

Repas spéciaux: sans porc(1)

.....

RESPONSABLE: (père, mère, tuteur)

Nom du père:..... Prénom.....

Nom de la mère:..... Prénom:.....

(si différent)

Adresse:.....

Tel fixe: _____

Tel Travail : Mère: _____ Père: _____

Tel Portable:Mère: _____ Père: _____

E-mail:.....

Profession père:.....

Employeur Père:.....

Profession mère:.....

Employeur Mère:.....

Personnes susceptibles de récupérer mon enfant ou à contacter en cas d'urgence:(nom, prénom, numéro de téléphone)

1: _____

2: _____

3: _____

N°CAF:Joindre l'attestation du quotient familial .

N°Sécurité sociale:.....

(1) Rayer la mention inutile



REGLEMENT INTERIEUR:

Le centre de loisirs La Grange Aventure est une association gérée par des bénévoles et dirigée par un Directeur Mr Montet.

Le personnel met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et pour l'aider à mener à bien cette mission il est demandé aux familles de respecter le règlement intérieur qui suit.

1. Publics accueillis et lieux d'accueil :

Il s'adresse aux enfants de Commelle-Vernay et des communes environnantes.

Centre de loisirs(mercredis et vacances scolaires) et accueil périscolaire maternelle (tous les soirs après l'école) :accueil au centre de loisirs ainsi qu'à partir de 18h pour les enfants de primaire.

- 3 à 5 ans maternelle
- 6 à 8 ans CP,CE1
- 9 à 11ans CE2, CM 1,CM2

Secteur passerelle :11 à 13 ans accueil dans le préfabriqué de l'école primaire

Accueil jeunes :14 à 18 ans : accueil dans le préfabriqué de l'école primaire

2. L'équipe d'animation:

Elle est constituée en fonction de la réglementation de la Direction départementale de la Cohésion sociale (**DDCS**):

D'une équipe permanente à l'année:

- **Montet Thierry**, Directeur,
- **Fidry Eva**: directrice adjointe à Parigny
- **Vernet Emilie**, directrice adjointe à Commelle-Vernay
- **Silvio Laurette**: animatrice BAFA

D'une équipe de vacataires et de stagiaires pour les vacances scolaires et le mercredi.

3. Déroulement d'une journée :

Accueil échelonné de 7h15 à 9h : les enfants commencent tranquillement la journée dans les différents coins aménagés : dessins, jeux de société, construction, jeux de rôle, ping pong...

Temps d'activité fixe de 9h à 11h30 : après l'appel chaque enfant se dirige vers son activité en fonction de son âge.

Accueil du midi de 11h30 à 12h15 : pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.

Temps du repas de 11h30 à 13h15 : Le repas est servi au restaurant scolaire de l'école. Les enfants s'y rendent à pied accompagnés des animateurs.

Accueil échelonné de 13h15 à 14h : sieste pour les petits et temps calme pour les autres.

Temps d'activité fixe de 14h à 17h : activités par groupe avec goûter fourni

Accueil du soir de 17h à 18h30 : jeux libres pendant les départs échelonnés

4. Périodes d'ouverture :

Périodes		Amplitude d'ouverture
Mercredis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	De 7h15 à 18h30
Vendredis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Samedis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Périscolaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les maternelles de 16h30 à 18h30. Pour les primaires de 18h à 18h30.
Vacances de Toussaint	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L 22/10 AU 2/11/2018
Vacances de Noël	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du J3/01 AU V4/01/2019
Vacances d'hiver	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L18/02 AU V1/03/2019
Vacances de printemps	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du L15/04 AU V26/04/2019
Juillet	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A confirmer
Août	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A confirmer

5 TRANSPORT:

Pour les sorties nous travaillons avec le transporteur Bierce et le directeur du centre conduit les bus loués à celui-ci. Nous utilisons aussi les bus de la Star. Pour les trajets école/grange, ils se font à pied avec les animateurs.

5.Inscriptions :

Les inscriptions se font à notre bureau ou par internet à l'adresse suivante : inscription@lagrangeaventure.fr

La permanence du bureau : lundi, mardi, vendredi: 13h30 à 18h15

Merci de respecter ces horaires. Aucune inscription ne sera prise lors du fonctionnement des activités.

Possibilité d'inscription jusqu'au lundi avant le mercredi et jusqu'au jeudi avant le début des vacances.

Pas d'inscription obligatoire pour le périscolaire maternelle et primaire il suffit d'adhérer à la grange.

La diffusion des programmes se fait 3 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires :

- Par mail directement aux familles
- Sur le site de la mairie
- Sur le site de la grange aventure
- Dans les cartables des enfants scolarisés à l'école de Commelle-Vernay
- Dans les commerces

Modalités et pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- Remplir un dossier d'inscription et signer le règlement intérieur (fiche famille, fiche enfant et autorisation parentale)
- Verser l'adhésion annuelle par famille
- Apporter l'attestation de la CAF justifiant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial
- Joindre la photocopie des vaccinations à jour

6. Les activités

Les activités tiennent compte de l'âge de l'enfant, des effectifs, des contraintes réglementaires. Seul la météo peut modifier ce programme.

Dans ce cas l'équipe, proposera une activité de remplacement.

- Les activités débutent à l'heure et nous vous demandons de respecter ses horaires. Pour les sorties à la journée certains horaires peuvent être modifiés ils sont précisés sur le programme.

L'enfant doit avoir une tenue adaptée lui permettant de participer aux activités proposées et spontanées.(tongue et sandale interdite)

L'encadrement se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant à une activité s'il n'a pas une tenue adaptée et s'il n'est pas arrivé avant l'appel.

7.La participation financière des parents :

Nous calculons le tarif à l'heure pour le centre de loisirs et suivant le quotient familial.(demander la grille au bureau)

Pour le secteur passerelle le tarif est fixé à l'heure.(demander la grille au bureau)

Les jeunes sont tenus de respecter le règlement intérieur du centre de loisirs. Des suppléments peuvent être demandés pour les sorties.

Nous facturons en fonction du nombre d'heures passées au centre de loisirs (heure arrondie au quart d'heure commencé).

Sur certaines activités onéreuses nous mettons des suppléments.

Pour les familles n'ayant pas renseigné leur numéro d'allocataire ou leur quotient familial le prix sera calculé en fonction de la tranche de quotient la plus haute.

Une réduction de 30%est appliquée à partir du troisième enfant pour la même activité et le même jour.

Le règlement des activités se fait à l'inscription et pour le périscolaire nous vous transmettons la facturation à la fin du trimestre.

La totalité du règlement doit nous parvenir avant le début des activités afin de valider l'inscription. Nous pouvons refuser l'inscription d'un enfant si nous sommes complet ou mettre l'inscription en attente en cas de libération d'une place.

A savoir, un enfant en attente ne peut pas changer de groupe d'âge. Le parent devra trouver un autre mode de garde.

En cas d'absence ou d'annulation un certificat médical sera demandé pour le remboursement des frais de l'activité.

Les chèques vacances ANCV et CESU sont acceptés.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF.

8. Les repas:

Les repas sont livrés par un traiteur au restaurant scolaire de l'école. Pour les sorties à la journée les parents fournissent le pique nique.

9 Les goûters:

Au milieu de l'activité le matin nous faisons une pause pour que les enfants qui en ont le besoin mangent leur goûter apporté par leurs soins.

Le centre de loisirs fourni le goûter de l'après midi pour les mercredis, les vacances et pour le périscolaire maternelle.

10. Respect

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs doivent respecter les encadrants, les autres enfants, les locaux et le matériel mise à disposition.

En cas de non respect des consignes, un premier avertissement lui sera signifié ainsi qu'à ses parents. Après deux avertissements, il sera exclu du centre.

11. Assurance

Les parents s'engagent à souscrire à une assurance individuelle et responsabilité civile qui est obligatoire.

Procédure en cas d'accident ou de maladie :

En cas d'accident ou de maladie quand l'enfant est au centre le personnel prévient les parents.

En cas d'urgence il fera appel au centre de secours le plus proche.

Pour le bien être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

12. Responsabilité

Les parents doivent signaler le nom de la personne qui amène et récupère l'enfant au centre. Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les lui ont confiés ou aux personnes désignées à l'avance. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte. Pour les enfants qui viennent et qui rentrent seuls l'autorisation doit être signée.

Le règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature des parents:

:

